



Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Conseil « Agriculture et Pêche » du 25 juillet 2023 à Bruxelles
- Informations de la part de Monsieur le Ministre sur les pourparlers lors de la réunion dudit Conseil
(demande du groupe parlementaire CSV du 25 juillet 2023)
2. Divers

*

Présents : M. André Bauler, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, M. Carlo Weber

M. Claude Haagen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. André Loos, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. Conseil « Agriculture et Pêche » du 25 juillet 2023 à Bruxelles

- Informations de la part de Monsieur le Ministre sur les pourparlers lors de la réunion dudit Conseil (demande du groupe parlementaire CSV du 25 juillet 2023)

Lors du Conseil, les ministres ont fait le point sur la situation des marchés agricoles impactés par la sécheresse et la guerre en Ukraine, alors que la campagne de commercialisation des céréales et des oléagineux a commencé avec des rendements à la baisse dans de nombreuses régions de l'UE.

Les ministres de l'agriculture de l'UE ont débattu de la situation des marchés agricoles et ont pris note des informations communiquées par la Commission. À cet égard, la Commission a indiqué que, dans le cadre de la plateforme de coordination avec l'Ukraine, la Moldavie et les cinq États membres en première ligne, les travaux se poursuivaient pour trouver des solutions permettant de faciliter les exportations de l'Ukraine, et que des résultats positifs étaient obtenus à ce jour.

En outre, le Conseil a débattu de l'expiration de l'initiative céréalière de la mer Noire et des répercussions supplémentaires qu'elle pourrait avoir sur les corridors de solidarité et les capacités de stockage des États membres, en particulier pour les États membres voisins de l'Ukraine.

Monsieur le Ministre s'est montré inquiet sur la fermeture du corridor céréalière en Mer Noire et a appelé au maintien des couloirs de solidarité et d'un marché intérieur fluide.

Les ministres ont appelé à renforcer davantage les corridors de solidarité et à envisager de mettre en place de nouveaux itinéraires, tout en continuant d'assurer la protection du marché intérieur, et ils ont condamné le blocage de la mer Noire par la Russie.

Compte tenu de la situation, un an après la mise en œuvre du règlement de la Commission visant à atténuer la volatilité et à mieux faire connaître la situation des stocks au niveau de l'UE, les ministres ont insisté sur la nécessité de surveiller la capacité de stockage dans les États membres voisins de l'Ukraine, de renforcer la transparence concernant les stocks et de continuer à suivre de près toute évolution de la situation sur les marchés agricoles. Le Conseil a également fait des suggestions concernant des outils appropriés pour mieux comprendre le marché, notamment en ce qui concerne l'anticipation des situations de crise potentielles.

La Commission a ensuite exposé aux ministres une nouvelle étude portant sur une utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) compatible avec le développement durable, dans le but de compléter la récente analyse d'impact sur la production alimentaire et d'étoffer la proposition législative. L'orateur note aussi que cette étude n'a pas apporté de nouveaux éléments.

Si le Luxembourg soutient les objectifs de réduction des PPP, Monsieur le Ministre précise que cette réduction pourra diminuer de 5 à 30 % les rendements agricoles, en fonction des cultures et des régions. Voilà pourquoi le ministre s'oppose à une interdiction totale et non ciblée de l'utilisation des PPP dans les zones sensibles agricoles, et propose de laisser aux États membres la liberté de définir des restrictions supplémentaires dans les zones sensibles agricoles. En l'occurrence, au Luxembourg, il s'agit des zones de protection de la nature et de l'eau.

Le Conseil a aussi analysé la proposition législative de la Commission relative aux nouvelles techniques génomiques (NGT) et aux produits alimentaires issus de ces nouveaux végétaux. Les techniques de la mutagenèse et de la cisgenèse sont un élément essentiel de la stratégie « De la ferme à la table » du Pacte Vert visant la transition écologique de notre système agroalimentaire. Ainsi, d'après le Joint Research Center de l'UE, le recours aux nouvelles sortes de pommes de terre réduirait de 80% l'utilisation de pesticides. Par ailleurs, les NGT permettraient de développer un blé à teneur réduite en gluten pour les personnes intolérantes et des plantes plus résistantes à la sécheresse.

Monsieur le Ministre reconnaît le potentiel des NGT, mais souligne que le Luxembourg a adopté une position définitive après avoir clarifié tous les détails de l'étude d'impact. Le ministre porte une attention particulière aux quatre priorités du Grand-Duché, à savoir: la primauté du principe de précaution; l'information des agriculteurs et des consommateurs à travers un étiquetage adapté; la coexistence avec l'agriculture biologique et l'établissement d'un registre national de semences, ainsi que le maintien du système des droits d'obtention afin d'exclure les brevets.

Echange de vues

En réponse à une question de Madame Martine Hansen (CSV) qui vise la prolongation de la suspension des règles de rotation des cultures et utilisation des jachères afin de garantir la sécurité alimentaire non seulement en Europe mais aussi dans les pays tiers, Monsieur le Ministre note que la décision appartient à la Commission européenne et il attend cette décision sans s'impliquer activement dans cette discussion.

Quant à une autre question de Madame la Députée, Monsieur le Ministre explique qu'en ce qui concerne l'efficacité, il fut décidé que la Commission européenne va entamer une analyse de la situation.

Concernant une question de Madame Octavie Modert (CSV) qui vise le parcours institutionnel du règlement concernant une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable, un représentant du ministère informe l'assemblée qu'il n'existe à ce stade qu'un projet de règlement qui sera analysé et modifié au cours des prochains mois.

Madame Martine Hansen demande que le ministère fasse parvenir l'étude susmentionnée aux membres de la commission parlementaire.

En réponse à une question de Madame la Députée qui se renseigne de la position du Luxembourg, Monsieur le Ministre fait savoir que l'étude d'impact n'a pas donné de véritables informations et qu'elle ne mérite pas son nom, il est difficile de prendre position. Actuellement, le Luxembourg est critique à l'égard du projet de règlement.

Vu le manque d'informations claires, la commission parlementaire décide de se réunir en Septembre, après le prochain Conseil, afin de donner suite aux points discutés.

2. Divers

Aucun Sujet n'est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

Luxembourg, le 19 octobre 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact